



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Ville de BRIVE
recrute
pour l'École Municipale d'Art

Un (e) Assistant (e) d'enseignement artistique **Spécialité Peinture** **(Catégorie B)**

L'École Municipale d'Art est un établissement d'enseignement artistique dont les spécialités sont variées : dessin, peinture, volume, arts graphiques et plastiques, narration séquentielle / bande dessinée, gravure, infographie. Elle accueille en moyenne 300 élèves enfants, adolescents et adultes. L'École Municipale d'Art dispose également d'un espace d'exposition. Placé sous l'autorité du Directeur de la Culture et de la Responsable de l'École Municipale d'Art, l'assistant d'enseignement artistique assure en tant qu'enseignant, des cours de peinture figurative et de peinture abstraite pour adultes et adolescents à partir de 16 ans.

L'enseignant spécialisé des cours de peinture a pour objectif de conduire ses élèves vers une autonomie qui leur permettra de continuer leur pratique artistique de manière singulière. Il se positionne en tant que ressource dans la structure et dans la ville, et comprend que son action s'établit sur un territoire et non dans une seule et même structure. Il ou elle s'intègre dans une équipe de manière à échanger ses connaissances et expériences, et être force de propositions au regard des nouveaux projets de l'École Municipale d'Art. Il ou elle se forme continuellement et cherche toujours à améliorer ses pratiques.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Assurer l'enseignement et l'encadrement d'un public amateur en peinture figurative (3 cours) et en peinture abstraite (2 cours), principalement huile et acrylique, selon un planning de cours établi ;
- Préparer les cours et établir une progression pédagogique ;
- Maîtriser les subtilités de la discipline enseignée ;
- Mettre en place les moyens et les outils nécessaires au développement de la créativité des élèves ;
- Contribuer à l'acquisition d'une culture artistique dans le domaine des arts plastiques, notamment par des connaissances en histoire de l'Art ;
- Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique et les artistes intervenants, pour échanger sur les pratiques et proposer une complémentarité ;
- Gérer son stock de matériel et anticiper les commandes ;
- Proposer un ou plusieurs stages et en assurer le dispositif, la régie et les modalités ;
- En dehors des heures d'enseignement hebdomadaires, participer aux montages d'expositions, manifestations artistiques, réunions pédagogiques et suivre la progression des élèves ;
- Participer au développement des relations pédagogiques et professionnelles extérieures à l'école ;

- Participer au développement du rayonnement des ateliers au sein de l'École Municipale d'Art, dans la ville et plus largement sur le territoire.
- Veiller au respect du règlement intérieur et des consignes liées à la sécurité des publics accueillis.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Formation, qualifications et expériences professionnelles

- Détenir au minimum un diplôme de niveau BAC + 3 dans le domaine de la spécialité enseignée et plus largement des arts plastiques : Diplôme National d'Art (DNA), Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), LICENCE ou MASTER Arts Plastiques ou équivalent dans le champ de l'art ;
- Avoir une pratique artistique personnelle (présentation d'un portfolio ou site web) ;
- Une expérience professionnelle souhaitée de deux ans sur un poste similaire (la présentation d'un portfolio des ateliers serait appréciée).

Compétences relationnelles

- Qualité relationnelle et pédagogique, sens des relations humaines, qualité d'écoute ;
- Sens du travail en équipe et de l'organisation ;
- Esprit d'initiative et autonomie ;
- Disponibilité et implication dans la vie de l'Ecole Municipale d'Art ;
- Force de propositions et d'innovations pédagogiques ;
- Connaissance appréciée du territoire et des acteurs culturels dans le cadre de partenariats éventuels ;
- Sens du service public.

Savoirs être fondamentaux

- Bienveillance à l'égard des usagers de la structure ;
- Sens du partage des connaissances ;
- Bonne communication sur les projets de manière générale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : 5 avenue Bourzat - 19100 BRIVE ;

Horaires : 12h30 / semaine, le mardi 10h00-12h30 / 14h00-16h30 et le jeudi 10h00-12h30 / 14h30-17h00 / 18h30-21h00 ;

La charge d'enseignement d'un temps non complet de 12h30 hebdomadaires en face à face avec les élèves et activités accessoires nécessaires aux obligations de service hebdomadaire : participation aux réunions, suivi des élèves, manifestations artistiques, stage(s), etc.

L'enseignant bénéficie des congés scolaires durant l'année, et l'été du 14 juillet à la dernière semaine d'août ;

Rémunération : indiciaire Fonction publique territoriale + régime indemnitaire ;

Statut : fonctionnaire, ou contractuel (contrat de 3 ans possiblement renouvelable) ;

Nos atouts selon le statut : participation employeur possible si contrat labellisé en mutuelle santé, et si adhésion contrat collectif prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter
Madame Camille CATHUDAL,
Responsable et professeure de l'Ecole Municipale d'Art
au 05 55 18 01 21

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à
Monsieur Frédéric SOULIER
Maire de Brive-la-Gaillarde
Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex
ou par mail, en PDF, à : drh@agglodebrive.fr
avant le : **- 3 MARS 2025**

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : **2025V003-EMA**, votre CV à jour et une pièce identité, et pour les fonctionnaires, le dernier arrêté de situation administrative.

Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.

Un portfolio représentant la démarche artistique et/ou d'expériences professionnelles serait apprécié.

Pour le Maire, et par Délégation,

Le Directeur Général des Services,



François HITIER